



Convention sur la lutte contre la désertification

Distr. générale
9 juillet 2015
Français
Original : anglais

Conférence des Parties

Douzième session

Ankara (Turquie), 12-23 octobre 2015

Point 5 b) de l'ordre du jour provisoire

Programme et budget

**Résultats financiers des fonds d'affectation spéciale
de la Convention, y compris les faits nouveaux concernant
les dispositions relatives au Mécanisme mondial**

Résultats financiers des fonds d'affectation spéciale de la Convention

Note du secrétariat

Résumé

Dans sa décision 10/COP.11, la Conférence des Parties a prié le Secrétaire exécutif de lui rendre compte à sa douzième session de l'état des fonds d'affectation spéciale constitués en application des règles de gestion financière. Le présent document répond à cette demande en donnant un aperçu, au 31 mai 2015, des recettes et des dépenses de l'ensemble des fonds d'affectation spéciale de la Convention pour l'exercice biennal 2014-2015.

Conformément à la méthode de gestion axée sur les résultats, adoptée par l'Organisation des Nations Unies, le rapport sur l'exécution du budget sert à déterminer quels ont été les progrès effectivement réalisés en vue d'obtenir les résultats escomptés par rapport aux engagements définis dans le budget-programme approuvé. Il porte sur toutes les activités inscrites au budget-programme. Les Parties pourraient donc examiner les résultats financiers des fonds d'affectation spéciale en tenant compte du degré d'exécution des programmes de travail du secrétariat, du Mécanisme mondial, du Comité de la science et de la technologie ainsi que du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention. Le présent document devrait être lu conjointement avec le document ICCD/CRIC(14)/3, qui expose les résultats obtenus par les organes subsidiaires de la Convention.



Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction.....	1–3	3
A. Mandat	1	3
B. Objet de la note	2–3	3
II. Rapport sur les recettes et les dépenses	4–17	3
A. Fonds d’affectation spéciale pour le budget de base de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification.....	4–11	3
B. Fonds d’affectation spéciale pour la participation de représentants d’États parties aux sessions de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification.....	12	7
C. Fonds d’affectation spéciale pour le financement volontaire d’activités au titre de la Convention	13–14	7
D. Fonds d’affectation spéciale pour les activités liées à la Convention organisées par le secrétariat (Fonds de Bonn)	15–16	8
E. Compte spécial pour l’appui aux programmes.....	17	9
III. Conclusions et recommandations	18	9
Annexe		
Projets et activités financés par le Fonds d’affectation spéciale pour les activités supplémentaires (secrétariat et Mécanisme mondial) pendant l’exercice biennal 2014-2015		10

I. Introduction

A. Mandat

1. L'alinéa d) de l'article 10 du Règlement intérieur de la Conférence des Parties dispose que l'ordre du jour provisoire de chaque session ordinaire comprend, selon le cas, le projet de budget ainsi que toutes les questions ayant trait aux comptes et aux arrangements financiers. Dans sa décision 10/COP.11, la Conférence des Parties a prié le Secrétaire exécutif de lui rendre compte à sa douzième session de l'état des fonds d'affectation spéciale constitués en application des règles de gestion financière.

B. Objet de la note

2. Le présent document donne un aperçu, au 31 mai 2015, des recettes et des dépenses de tous les fonds d'affectation spéciale de la Convention pour l'exercice biennal 2014-2015.

3. Conformément au plan-cadre stratégique décennal visant à renforcer la mise en œuvre de la Convention (2008-2018) (la Stratégie), que la Conférence des Parties a adopté dans sa décision 3/COP.8, les organes et institutions de la Convention doivent établir des plans de travail quadriennaux et des programmes de travail biennaux correspondant à leur mandat, en suivant une méthode de gestion axée sur les résultats, afin d'exposer les grandes lignes de leurs contributions à la Stratégie. Les résultats des fonds d'affectation spéciale de la Convention faisant l'objet du présent document se fondent sur l'exécution des plans de travail pour 2014-2015 et des programmes de travail pour 2014-2015. Ce document devrait donc être lu conjointement avec le rapport détaillé sur l'exécution des programmes de travail du secrétariat, du Mécanisme mondial, du Comité de la science et de la technologie et du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention pour l'exercice biennal 2014-2015¹.

II. Rapport sur les recettes et les dépenses

A. Fonds d'affectation spéciale pour le budget de base de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification

4. Dans sa décision 10/COP.11, la Conférence des Parties a approuvé un budget de base de 16,1 millions d'euros pour l'exercice biennal 2014-2015 (voir le tableau 1). Le budget approuvé est financé par les contributions versées par toutes les Parties selon le barème indicatif et par le Gouvernement du pays hôte.

Tableau 1

Budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015

(En euros)

	2014	2015	2014-2015
Coûts directs des activités des programmes	7 069 705	7 256 031	14 325 736
Dépenses d'appui aux programmes	919 062	943 284	1 862 346

¹ ICCD/CRIC/(14)/3.

	2014	2015	2014-2015
Ajustement de la réserve de trésorerie	(65 651)		(65 651)
Total du budget approuvé	7 923 116	8 199 315	16 122 431
Contributions du Gouvernement du pays hôte	511 292	511 292	1 022 584
Soldes non utilisés ou contributions d'exercices antérieurs	202 053	202 053	404 106
Contributions de toutes les Parties selon le barème indicatif	7 209 771	7 485 970	14 695 741
Total des recettes	7 923 116	8 199 315	16 122 431

5. Par la même décision, la Conférence des Parties a approuvé l'allocation d'un montant de 350 894 euros pour le transfert du Mécanisme mondial à Bonn (Allemagne) (voir le tableau 2).

Tableau 2

Ressources nécessaires au transfert du Mécanisme mondial à Bonn

(En euros)

	Budget
Frais de réinstallation du Mécanisme mondial	310 526
Dépenses d'appui aux programmes	40 368
Total	350 894
<i>Recettes</i>	
Prélèvement sur les réserves du Fonds d'affectation spéciale pour le budget de base de la Convention	350 894

6. Au 31 mai 2015, le Fonds d'affectation spéciale de la Convention avait reçu 9,3 millions d'euros, soit 63,3 % du montant indicatif total des contributions attendues pour l'exercice biennal. Au moment de l'élaboration du présent rapport, le Gouvernement du pays hôte n'avait pas encore versé sa contribution volontaire pour 2015. Le tableau 3 indique le montant effectif des recettes perçues jusque-là au cours de l'exercice biennal.

Tableau 3

Recettes perçues pour l'exercice biennal 2014-2015

(En euros)

Report de l'exercice 2012-2013	510 929
Montant indicatif des contributions pour 2014-2015	9 327 297
Contributions des exercices précédents	147 891
Contributions du Gouvernement du pays hôte	511 292
Contributions pour les exercices suivants reçues d'avance	18 487
Intérêts et recettes diverses	3 805
Total des recettes perçues	10 519 701

7. Le montant total des arriérés de contributions selon le barème indicatif est de 870 000 dollars des États-Unis pour 2002-2007 et de 6,7 millions d'euros pour 2008-2015. Les tableaux 4 et 5 indiquent le nombre de Parties concernées et le montant des arriérés pour chaque année.

Tableau 4

Contributions exigibles au titre du Fonds d'affectation spéciale par année pour la période 2002-2007, au 31 mai 2015

(En dollars des États-Unis)

	<i>Nombre de Parties</i>	<i>Montant exigible</i>
Contributions exigibles au 1 ^{er} janvier :		
2002	2	160
2003	3	174
2004	5	350
2005	7	473
2006	10	271 674
2007	21	593 129
Total		865 960

Tableau 5

Contributions exigibles au titre du Fonds d'affectation spéciale par année pour la période 2008-2015, au 31 mai 2015

(En euros)

	<i>Nombre de Parties</i>	<i>Montant exigible</i>
Contributions exigibles au 1 ^{er} janvier :		
2008	26	658 025
2009	30	96 760
2010	38	31 264
2011	45	98 512
2012	54	138 144
2013	68	474 173
2014	84	741 699
2015	131	4 490 773
Total		6 729 350

8. Il est rappelé aux Parties que la Conférence a autorisé le Secrétaire exécutif à conclure des arrangements avec toute Partie dont les contributions convenues non acquittées demeurent impayées depuis deux ans ou plus, en vue de convenir avec elles d'un calendrier de versements adapté lui permettant de verser l'intégralité des contributions impayées, dans un délai de six ans, selon la situation financière propre à la Partie concernée, puis de verser les contributions à venir dans les délais requis². En juin 2014, le secrétariat a envoyé un rappel à toutes les Parties qui n'avaient pas acquitté leur contribution et a invité celles qui n'avaient pas acquitté leur contribution depuis deux ans ou plus à conclure un arrangement pour le versement de leur

² Décision 9/COP.9, par. 13.

contribution. Au 31 mai 2015, aucune Partie n'a contacté le secrétariat pour conclure un tel arrangement en vue de s'acquitter des contributions impayées depuis deux ans ou plus.

9. Le secrétariat continuera de rappeler aux Parties concernées leurs arriérés de contribution et fera état chaque mois, sur son site Web, du montant des contributions versées selon le barème indicatif³.

10. Les dépenses engagées au 31 mai 2015 au titre du Fonds d'affectation générale pour le budget de base de la Convention se chiffraient à 8,1 millions d'euros au taux de change moyen utilisé pour les dix-sept premiers mois de l'exercice biennal, ce qui représentait 56,6 % du budget de base. Le faible taux d'exécution des dépenses résulte principalement des économies réalisées en raison de postes vacants, à savoir deux postes de directeur (dont l'un n'a été pourvu qu'au premier trimestre de 2015), en sus de deux postes d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur et de trois postes d'agent des services généraux au secrétariat et au Mécanisme mondial. Ces deux entités ont fait des économies supplémentaires en rationalisant le recours aux consultants et ont cherché à privilégier la formation en ligne dans le cadre de la formation continue du personnel, autant que possible. Le secrétariat et le Mécanisme mondial prévoient des économies possibles dans le budget d'un montant de 623 000 euros d'ici à la fin de l'année. En ce qui concerne le budget prévu à l'appui du Mécanisme mondial pour le transfert à Bonn, les dépenses engagées pendant la même période ont atteint 304 000 euros, soit 98 % du budget approuvé. Le tableau 6 met en regard le budget approuvé et les dépenses correspondantes pour la période considérée.

Tableau 6
Dépenses par programme, au 31 mai 2015
(En euros)

	<i>I</i>	<i>II</i>	<i>III = I - II</i>	<i>IV</i>	<i>V = I - (II+IV)</i>
	<i>Budget approuvé 2012-2013</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Solde au 31 mai 2015</i>	<i>Dépenses prévisionnelles juin-déc. 2015</i>	<i>Solde prévu au 31 déc. 2015</i>
<i>I. Programmes</i>					
A. Plaidoyer, sensibilisation et éducation	1 955 400	1 274 927	680 473	686 392	(5 919)
B. Cadre d'action	1 540 200	975 143	565 057	537 758	27 299
C. Science, technologie et connaissances	2 309 900	1 455 176	854 724	831 639	23 085
D. Renforcement des capacités	678 175	346 480	331 695	294 585	37 110
E. Financement et transfert de technologies	1 588 050	745 333	842 717	752 183	90 534
<i>II. Appui à la gestion</i>					
F. Direction exécutive et gestion	3 139 035	1 422 878	1 716 157	1 295 044	421 113
G. Services de conférence	676 100	431 422	244 678	243 747	931
H. Services administratifs et financiers	2 438 876	1 455 174	983 702	954 963	28 739
Budget de base total (A-H)	14 325 736	8 106 532	6 219 204	5 596 311	622 893
Transfert du Mécanisme mondial à Bonn	310 526	304 240	6 286	0	6 286

11. Pour plus de précisions au sujet des dépenses, on se reportera au rapport mentionné au paragraphe 3 ci-dessus.

³ www.unccd.int/en/about-the-convention/The-Secretariat/Pages/default.aspx.

B. Fonds d'affectation spéciale pour la participation de représentants d'États parties aux sessions de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification

12. Au 31 mai 2015, le Fonds d'affectation spéciale pour la participation de représentants d'États parties aux sessions de la Conférence des Parties à la Convention comptait 960 000 euros de recettes, y compris le report des exercices antérieurs, montant qui a servi à fournir un financement aux participants provenant de Parties remplissant les conditions requises, aux correspondants pour la science et la technologie désignés par des pays touchés remplissant les conditions requises et aux représentants d'organisations non gouvernementales. On trouvera des informations sur les recettes et les dépenses du Fonds d'affectation spéciale dans le tableau 7.

Tableau 7

Recettes et dépenses du Fonds d'affectation spéciale pour la participation de représentants d'États parties aux sessions de la Conférence des Parties à la Convention, au 31 mai 2015

(En euros)

<i>Recettes</i>	
Report de l'exercice 2012-2013	244 882
Contributions volontaires reçues pour 2014-2015	717 444
Intérêts et recettes diverses	266
Total des recettes	962 592
<i>Dépenses</i>	
Frais de voyage de 59 participants remplissant les conditions requises à la quatrième session extraordinaire du Comité de la science et de la technologie et à la troisième Conférence scientifique au titre de la Convention	221 894
Frais de voyage de 78 participants remplissant les conditions requises à la treizième session du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention	294 056
Dépenses d'appui aux programmes	67 074
Total des dépenses	583 024
Solde	379 568

C. Fonds d'affectation spéciale pour le financement volontaire d'activités au titre de la Convention

13. Il est rappelé aux Parties que la Conférence des Parties, dans sa décision 10/COP.11, a pris note des besoins de financement extrabudgétaire, d'un montant de 7,3 millions d'euros pour les activités supplémentaires relevant du programme de travail du secrétariat, et d'un montant de 11,6 millions d'euros pour les activités supplémentaires du Mécanisme mondial, inscrites au budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015. Le tableau 8 indique les recettes et les dépenses au 31 mai 2015.

Tableau 8
**Recettes et dépenses du Fonds d'affectation spéciale pour
 le financement volontaire des activités du secrétariat
 et du Mécanisme mondial, au 31 mai 2015**
 (En euros)

	<i>Secrétariat</i>	<i>Mécanisme mondial</i>
<i>Recettes</i>		
Report de l'exercice 2012-2013	787 597	4 193 251
Contributions volontaires reçues pour 2014-2015	3 904 675	6 086 206
Intérêts et recettes diverses	3 749	5 510
Total des recettes	4 696 021	10 284 967
<i>Dépenses</i>		
Décaissements et engagements	2 237 515	4 496 945
Dépenses d'appui aux programmes	261 618	433 000
Total des dépenses	2 499 133	4 929 945
Solde	2 196 888	5 355 022

14. Au 31 mai 2015, le secrétariat avait reçu 3,9 millions d'euros, soit 53 % des contributions volontaires nécessaires pour l'exercice biennal indiquées dans la décision 10/COP.11, et le Mécanisme mondial avait reçu 6,1 millions d'euros, ce qui représente également 53 % du montant estimatif. Dans l'ensemble, le taux de versement des contributions volontaires s'est amélioré de 85 % pour le secrétariat et de 91 % pour le Mécanisme mondial par rapport à la même période de l'exercice biennal 2012-2013.

D. Fonds d'affectation spéciale pour les activités liées à la Convention organisées par le secrétariat (Fonds de Bonn)

15. Le Gouvernement du pays hôte (Allemagne) du secrétariat appuie les activités et manifestations relatives à la Convention en versant une contribution annuelle supplémentaire de 511 292 euros. Cette contribution, appelée Fonds de Bonn, est versée au secrétariat en deux fois. Sur la contribution totale de 1 022 584 euros au titre de l'exercice biennal 2014-2015, le secrétariat avait reçu 511 292 euros au 31 mai 2015, qui viennent s'ajouter au solde reporté et aux recettes diverses.

16. Le Fonds de Bonn est utilisé conformément à un projet de dépenses qui est proposé par le secrétariat et accepté par le Gouvernement allemand. Au 31 mai 2015, 496 000 euros avaient été utilisés conformément aux projets de dépenses convenus pour 2014 et 2015. Il convient de noter que la contribution pour 2015 n'avait pas été reçue au moment de l'élaboration du présent rapport. Un aperçu de l'emploi des fonds est donné au tableau 9.

Tableau 9
Recettes et dépenses du Fonds de Bonn au 31 mai 2015
 (En euros)

<i>Recettes</i>	
Report de l'exercice 2012-2013	(286 799)
Contributions volontaires reçues pour 2014-2015	511 292
Intérêts et recettes diverses	348
Total des recettes	224 841
<i>Dépenses</i>	
Décaissements et engagements	439 115
Dépenses d'appui aux programmes	57 083
Total des dépenses	496 198
Solde	(271 358)

E. Compte spécial pour l'appui aux programmes

17. Conformément à la pratique établie de l'Organisation des Nations Unies, 13 % du montant de tous les fonds d'affectation spéciale sont prélevés au titre des services d'appui aux programmes. Ces services d'appui couvrent essentiellement les dépenses relatives au personnel administratif et au personnel du secrétariat au Bureau de liaison des Nations Unies à New York (États-Unis d'Amérique). Le tableau 10 présente la situation du Compte spécial.

Tableau 10
Recettes et dépenses du Compte spécial pour l'appui aux programmes, au 31 mai 2015
 (En euros)

<i>Recettes</i>	
Report de l'exercice 2012-2013	744 591
Recettes au titre des dépenses d'appui aux programmes en 2014-2015	2 070 976
Intérêts et recettes diverses	33 545
Total des recettes	2 849 112
<i>Dépenses</i>	
Décaissements et engagements	2 631 626
Total des dépenses	2 631 626
Solde	217 486

III. Conclusions et recommandations

18. La Conférence des Parties voudra peut-être prendre note des informations fournies dans le présent document et arrêter les mesures qu'elle pourrait juger nécessaires d'inclure dans les décisions relatives au budget-programme.

Annexe

**Projets et activités financés par le Fonds d'affectation spéciale
pour les activités supplémentaires (secrétariat et Mécanisme
mondial) pendant l'exercice biennal 2014-2015**

<i>Projet</i>	<i>Recettes (En euros)</i>	<i>Dépenses (En euros)</i>	<i>Solde (En euros)</i>
Détachement d'un administrateur de programme (adjoint de deuxième classe) auprès du Bureau de coordination régionale pour l'Asie de la Convention à Bangkok (Thaïlande)	148 850	69 077	79 773
Partage des dépenses afférentes à un administrateur de programme au Bureau de liaison à New York (États-Unis d'Amérique)	137 237	199 855	(62 618)
Détachement d'un attaché de liaison, Initiative de Changwon	192 832	33 890	158 942
Mécanisme mondial : appui à l'établissement de rapports nationaux	138 993	950 037	188 956
Développement du système PRAIS et du système de notification, notamment des synergies entre la Convention-cadre sur les changements climatiques et la CBD	205 751	80 277	125 474
Base de données sur les meilleures pratiques en matière de gestion durable des terres	172 166	134 588	37 578
Appui à la coopération des organisations non gouvernementales	197 493	87 831	109 662
Groupe de travail inter-gouvernemental	42 940	43 974	(1 034)
Activités d'analyse et de promotion concernant la neutralité en matière de dégradation des terres	36 800	30 811	5 989
Indicateurs sur la neutralité en matière de dégradation des terres	40 000	11 415	28 585
Alignement des PAN/neutralité en matière de dégradation des terres	220 800	60 164	160 636
Interface science-politique	22 080	0	22 080
Troisième Conférence scientifique au titre de la Convention	100 000	0	100 000
Publication des résultats de la troisième Conférence scientifique au titre de la Convention	14 720	15 120	(400)
Global Land Outlook	159 562	153 228	6 334
Prix « Terre pour la vie »	269 180	193 118	76 062
Prix « Terre pour la vie » : meilleures pratiques	62 985	25 267	37 718
Partenariats pour le reverdissement des zones arides (Greening Drylands Partnerships)	184 000	0	184 000
Atelier régional sur le renforcement des capacités à l'appui de l'élaboration des politiques nationales de gestion de la sécheresse	33 211	32 571	640
Publication d'un ouvrage conjoint sur la sécheresse	20 000	0	20 000
Global Land Outlook – phase d'analyse	117 572	157 528	(39 956)
Étude sur les aspects économiques de la dégradation des terres en Asie	147 200	20 307	126 893
Initiative de renforcement des capacités à l'intention des responsables en matière de gestion des sols (Soil Leadership Academy)	800 000	60 216	739 784
Coordination des politiques : adaptation fondée sur la gestion des terres	100 000	0	100 000
Coordination des politiques : démarche axée sur les droits fondamentaux (égalité des sexes)	60 000	0	60 000
Appui technique du PNUD sur les questions de genre	14 534	0	14 534
Mécanisme mondial : projet visant à intégrer le financement de l'action climatique dans les stratégies d'investissement en matière de gestion durable des terres	620 000	487 518	132 482
Mécanisme mondial : projet visant à promouvoir les investissements dans la gestion durable des terres	554 903	1 129 767	(574 864)
Mécanisme mondial : actualisation du système de gestion axée sur les résultats	41 810	24 261	17 549

<i>Projet</i>	<i>Recettes (En euros)</i>	<i>Dépenses (En euros)</i>	<i>Solde (En euros)</i>
Mécanisme mondial : activités de rationalisation de la gestion des connaissances	58 190	0	58 190
Fonds du compte séquestre du FIDA reçus en 2014-2015	3 672 310	0	3 672 310
Total	9 586 119	4 000 820	5 585 299

Abréviations :

CBD = Convention sur la diversité biologique; FIDA = Fonds international de développement agricole; PNUD = Programme des Nations Unies pour le développement; PRAIS = Système d'examen des résultats et d'évaluation de la mise en œuvre.